

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 16/07/2007
Publication 20/07/2007

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation



Ludovic LIONS

N° CP 2e/47-04

Séance du 13 JUL 2007

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

NOUVEAU DISPOSITIF D'AIDE A L'HOTELLERIE

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n° E8-2004 du 14/04/2004, complétée par les délibérations n°2004/IV-108 du 15/10/2004 et n°2006/III-3^{ème}/20 du 23/06/2006 relatives aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU la délibération n° 2007/I - 2ème/03 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux interventions du Département en faveur du tourisme,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ accorde une aide à l'investissement de 196 610 € aux quatre établissements hôteliers, dont les fiches de présentation sont annexées au rapport, répartie comme suit :
 - 53 745 € à l'Auberge Sundgovienne SA à CARSPACH
 - 50 000 € à l'Hostellerie Schwendi à KIENTZHEIM
 - 50 000 € au « Au Valet de Cœur » à RIBEAUVILLE
 - 42 865 € au Touring Hôtel à THANNENKIRCH ;
- ❖ approuve les conventions types de financement pour le versement des subventions au titre du nouveau dispositif d'aide à l'hôtellerie ;
- ❖ autorise le Président à signer les conventions pour l'attribution des quatre aides susmentionnées sur la base des conventions types jointes au rapport ;
- ❖ précise que le crédit de 196 610 € sera prélevé sur l'enveloppe 89700, chapitre 204, nature 2042, fonction 94, programme F041, du budget départemental.

Adopté

.....voix contre

.....abstentions

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER